

Antony E. Raubitschek, with the Collaboration of Lilian H. Jeffery,  
*Dedications from the Athenian Akropolis. A Catalogue of the  
Inscriptions of the Sixth and Fifth Centuries B. C*

Léon Lacroix

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lacroix Léon. Antony E. Raubitschek, with the Collaboration of Lilian H. Jeffery, *Dedications from the Athenian Akropolis. A Catalogue of the Inscriptions of the Sixth and Fifth Centuries B. C*. In: L'antiquité classique, Tome 19, fasc. 2, 1950. pp. 511-514;

[https://www.persee.fr/doc/antiq\\_0770-2817\\_1950\\_num\\_19\\_2\\_2926\\_t1\\_0511\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1950_num_19_2_2926_t1_0511_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 06/04/2018

Antony E. RAUBITSCHK, with the Collaboration of Lilian H. JEFFERY, *Dedications from the Athenian Akropolis. A Catalogue of the Inscriptions of the Sixth and Fifth Centuries B. C.* Cambridge, Mass., The Archaeological Institute of America, 1949. 1 vol. in-4°, xv-545 pp., nombr. figg. Prix : 15 dollars.

Depuis plusieurs années, M. Antony E. Raubitschek avait entrepris de soumettre les dédicaces archaïques de l'Acropole d'Athènes à une attentive révision. Des études préliminaires, publiées dans diverses revues (voir les articles cités dans la préface, pp. ix-x), nous avaient permis d'apprécier l'intérêt de ces recherches. L'entreprise est maintenant réalisée et M. Raubitschek, avec le concours de Miss Lilian H. Jeffery, nous livre le fruit de ses travaux sous la forme d'une imposante publication abondamment illustrée, qui constitue un véritable *corpus* des dédicaces ou fragments de dédicaces provenant de l'Acropole d'Athènes.

L'ouvrage compte 393 inscriptions dont beaucoup nous sont parvenues dans un état de mutilation qui rend malaisée la tâche de l'épigraphiste. Il a fallu une rare patience et une singulière ingéniosité pour arriver à mettre bout à bout ces fragments et pour en tirer autant de précieux renseignements. M. Raubitschek a rendu hommage aux recherches de ses prédécesseurs en dressant, pour chaque document, une bibliographie détaillée. Mais il est certain que sa part est considérable. Seules des découvertes ultérieures (voir déjà le n° 161 a) permettraient, semble-t-il, d'améliorer la lecture de ces textes difficiles et d'en proposer de nouvelles restitutions.

Mais ces inscriptions ne peuvent être étudiées pour elles-mêmes, sans tenir compte des monuments où elles ont été gravées et dont elles éclairent la signification. M. Raubitschek s'en est parfaitement rendu compte. Son classement est fondé sur la forme des bases et des offrandes, qu'il répartit de la manière suivante : colonnes (n°s 1-58), socles bas (n°s 59-177), piliers du type A (n°s 178-231), piliers du type B (n°s 232-316), supports pour trépieds et pour bassins de bronze (n°s 317-323), stèles et autels (n°s 324-333), bassins de marbre (n°s 334-384), fragments non classés (n°s 385-393). Chacune de ces parties est précédée d'observations générales où l'archéologue trouvera d'utiles indications sur les caractères essentiels des monuments étudiés et sur leur destination.

A la publication proprement dite font suite des appendices fort étendus (pp. 419-525). M. Raubitschek y examine les formules employées dans les dédicaces (pp. 419-431), ainsi qu'un certain nombre de problèmes techniques : matériaux utilisés, place des signatures d'artistes et des dédicaces, identification des tailleurs de pierres et conséquences que l'on peut en tirer, disposition des lettres et particularités de la graphie (pp. 433-453). Il étudie, en outre, la valeur historique des documents et il groupe, en particulier, les renseignements

que nous possédons sur les donateurs (pp. 455-478). Enfin, il consacre un long exposé aux problèmes archéologiques et il cherche à retracer la carrière des artistes dont les noms sont conservés sur les offrandes de l'Acropole (pp. 479-525).

Ces deux derniers appendices retiendront tout spécialement l'attention de l'archéologue. Bon nombre de potiers et de peintres figurent parmi les donateurs, soit que le métier (*κεραμεύς*) soit spécifié dans la dédicace (voir les n<sup>os</sup> 44, 150, 178, 197, 225 avec les noms d'Andokidès, Euphronios, Néarchos, Mnésiadès, Peicon), soit que l'on ait quelque raison d'identifier le personnage avec un peintre ou un potier connu par ailleurs. Le fameux relief du maître potier (n<sup>o</sup> 70) rentre évidemment dans cette série, bien que l'on n'ait pu restituer le nom de celui qui a fait ériger cette offrande. En dehors des vases eux-mêmes, il est peu de documents aussi révélateurs sur le rôle joué à Athènes, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, par les potiers et les peintres ; l'importance de ces documents, déjà mise en valeur par les remarques de J. D. Beazley (*Potter and Painter*, pp. 21-25), a été de nouveau soulignée par M. Raubitschek (p. 465).

Mais l'historien de l'art grec s'intéressera surtout aux signatures des artistes qui ont travaillé à l'exécution des offrandes. L'ouvrage de M. Raubitschek est particulièrement riche en documents de ce genre, sur lesquels je me permettrai de présenter quelques observations. La plupart des artistes dont l'activité nous est ainsi attestée appartiennent à la période archaïque. Bon nombre d'entre eux sont des Athéniens ; du moins une origine athénienne peut-elle être attribuée avec vraisemblance, sinon avec certitude, à des maîtres tels que Anténor, Critios, Diopeithès, Endoios (?), Eumarès (peintre et sculpteur), Euthyclès, Hégias, Leobios. L'Asie Mineure et les îles sont représentées par Archermos de Chios, Bion de Milet, Euenor d'Éphèse, Euphron de Paros, Pollias (un ionien ?) ; Égine par Calon et Onatas, Sparte par Gorgias. On relève également les noms de plusieurs sculpteurs de la période classique : Apollodoros, Calamis, Crésilas, Lykios, fils de Myron, Micon, Pyrrhos, Strongylion. Le nom de Phidias n'apparaît pas, mais nous possédons la base de sa célèbre « Promachos » (n<sup>o</sup> 172).

On reconnaît, parmi ces artistes, à côté de maîtres célèbres, des sculpteurs dont l'existence ne nous est révélée que par les sources épigraphiques (Diopeithès, Eleutheros, Euphron, Euthyclès, Hermippos, Leobios, Philon, Pythis). On notera également que certains artistes sont représentés par une seule signature, tandis que d'autres ont laissé, sur les offrandes de l'Acropole, de nombreuses traces de leur activité. Il y a, si l'on accepte les restitutions proposées, 4 signatures de Diopeithès (n<sup>os</sup> 52, 106, 107, 279), 3 d'Euenor (n<sup>os</sup> 14, 22, 23), 6 de Gorgias (n<sup>os</sup> 5, 65, 66, 77, 78, 147), 3 de Crésilas (n<sup>os</sup> 131, 132, 133), 6 de Critios et Nésiotès (n<sup>os</sup> 120, 121, 122, 123, 160, 161), 3 de Philon (n<sup>os</sup> 12, 37, 381), 6 de Pollias (n<sup>os</sup> 149, 186, 189, 220, 221, 307). Parmi les sculpteurs dont l'activité est la mieux attestée figurent des artistes ignorés des auteurs anciens (Diopeithès, Philon) ou dont le

nom se présente rarement dans les sources littéraires (Gorgias est cité seulement par Pline, *NH*, XXXIV, 49 ; Pollias est identifié avec un artiste cité sous le nom de Pollis par Pline, *NH*, XXXIV, 91 et par Vitruve, *De archit.*, VII, 14).

Les témoignages épigraphiques prennent un intérêt particulier lorsque l'on arrive à identifier la statue à laquelle appartient une base portant une signature d'artiste. Ce cas est malheureusement assez rare et la fameuse Coré d'Anténor (voir l'inscription sous le n° 197) apparaît encore comme une exception. M. Raubitschek a réussi, cependant, à replacer sur leur base un certain nombre de statues ou de fragments de statues (voir, à ce sujet, les observations réunies pp. 480-481). Il avait, du reste, présenté plusieurs de ces reconstitutions dans ses précédentes études (voir, par exemple, *BSA*, XL, 1939-1940, pp. 17 ss.) et il les avait accompagnées de croquis que l'on aurait voulu retrouver dans l'actuelle publication. Un exemple intéressant est celui d'une statue d'Athéna (n° 140 du Musée de l'Acropole) qui retrouve sa place sur une colonne portant la signature d'Euenor (n° 22). Bien que le rapport entre la base et la statue puisse être tenu pour certain, M. Raubitschek hésite à attribuer la statue à Euenor lui-même ; il songerait plutôt à une œuvre exécutée dans l'atelier du maître par un de ses élèves qui ne serait autre que le jeune Phidias.

Voici, pour terminer, sur l'un ou l'autre point, quelques observations supplémentaires.

P. 124, n° 120 (base de la statue d'Epicharinos). Il n'est pas sûr que la monnaie de Cyzique reproduise la statue de Critios et Nésiotès ; j'avais exprimé des doutes à ce sujet et proposé une autre explication dans *L'Antiquité Classique* XV (1946), p. 223.

P. 232, n° 197 (base de la Coré d'Anténor). Je n'ai pas vu cité ici un article de P. de La Coste-Messelière (*RA*, 1940, I, pp. 5 ss.) où sont discutées les opinions de Payne et de Langlotz sur l'appartenance de la base à la statue.

P. 483 (à propos du sculpteur Apollodoros et de son identification avec le disciple de Socrate). J. Burnet n'est pas le seul à avoir exprimé sa préférence pour la leçon *μαλακός*, au lieu de *μανικός*, dans Platon, *Banquet*, 173 d ; voir aussi l'avis de L. Robin, dans son édition du *Banquet* (Coll. des Univers. de France, Belles Lettres), p. 3, n. 2.

Pp. 481 ss. (à propos des biographies d'artistes). Tout en reconnaissant l'intérêt de ces essais de biographies, on ne peut s'empêcher d'observer qu'ils nous entraînent parfois assez loin des offrandes de l'Acropole. On n'oubliera pas non plus que, si nous arrivons, grâce aux habiles restitutions et aux ingénieuses hypothèses de M. Raubitschek, à préciser quelque peu la physionomie de certains artistes, nous sommes loin, cependant, de pouvoir retracer leur activité avec une entière certitude. Notons, enfin, que plusieurs noms qui, selon les restitutions proposées, pourraient avoir figuré sur les offrandes comme signatures d'artistes (Kallippos, Prothymos, Stibeon, Téléphanès, Thébadès, Xenaios ; voir les n°s 80, 125, 212, 278, 290, 385) n'ont

pas été repris dans le dernier appendice, sans doute parce que leur interprétation a paru trop incertaine ; il eût été utile, néanmoins, de les signaler (1).

L. LACROIX.

W. VOLLGRAFF, *Le décret d'Argos relatif à un pacte entre Knossos et Tylissos*. Amsterdam, Noord-Hollandsche Uitgevers Maatschappij, 1948. 1 vol. in-8°, 105 pp., 2 pll. (VERHANDELING DER KONINKLIJKE NEDERLANDSCHE AKADEMIE VAN WETENSCHAPPEN. AFD. LETTERKUNDE, Nieuwe Reeks, Deel LI, n° 2).

M. Vollgraff édite, traduit et commente dans cette étude un texte épigraphique, de peu antérieur à 450 avant J.-C., précisant les rapports de Knossos et de Tylissos, colonies d'Argos, entre elles et avec leur métropole.

Deux fragments de ce décret avaient déjà été publiés par M. Vollgraff dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1910 et de 1913. En 1914, M. Joseph Chatzidakis publiait cinq fragments d'une inscription, trouvée à Tylissos, dont M. Vollgraff prouve, contrairement à l'opinion de la plupart des érudits, qu'il faut les restituer au décret d'Argos.

Ainsi complété, le décret présente encore bien des lacunes, dont le savant hollandais s'est appliqué à rétablir le texte, en se basant sur des documents analogues. Les restitutions proposées offrent beaucoup de vraisemblance, jamais l'auteur ne fait montre de hardiesse ou d'un excès d'ingéniosité.

Ce décret d'Argos contient des clauses très diverses, concernant les cultes et les sacrifices, les traités avec d'autres états, la guerre, le partage du butin, le commerce. Il offre cette particularité que les articles intéressant le même objet ne se suivent pas, mais sont insérés entre des clauses d'ordres différents : c'est ainsi que sont relatifs au culte les articles 1, 2, 5 du fragment V et les articles 10, 11, 16, 18 et 19 du fragment VI. Ce désordre, qu'on a imputé à la négligence du rédacteur, est au contraire voulu, selon M. Vollgraff, qui écrit à ce sujet : « Mais on croira bien plutôt que les clauses relatives aux cultes, qu'il eût été sans cela tout indiqué de grouper ensemble, ont été insérées de propos délibéré aux endroits occupés par elles. Sans doute a-t-on voulu, en revenant coup sur coup sur les liens religieux rattachant les deux cités crétoises à leur métropole commune, donner au pacte avec et entre elles une apparence de piété et d'inviolabilité. Une telle précaution aura été prise, j'imagine, pour qu'en Crète la teneur du décret fît le moins possible l'effet d'une sentence

(1) Le hasard d'une lecture récente me permet d'ajouter à la bibliographie du n° 47 la référence suivante : P. PERDRIZET, *Archiv für Religionswiss.* 14 (1911), p. 70.